

Communauté de Communes du Sud

projet de mise en compatibilité du PLU de la commune de Chirongui pour le projet d'une clinique privée

Annonce n° 2130
Type Avis au public
Parution web 23/04/2026
Parution print 23/04/2026 · Le Journal de Mayotte (JDM_20260423.pdf)

AVIS AU PUBLIC

La Communauté de Communes du Sud informe le public que, par délibération n°24/2026 du 13 mars 2026, le Conseil Communautaire a adopté la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Chirongui pour le projet d'une clinique privée porté par Clinifutur.

La délibération est consultable au siège de la CCSud aux heures d'ouverture habituelles.

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, la délibération est affichée pendant une durée d'un mois au siège de la Communauté de Communes du Sud et en mairie de Chirongui.

La délibération devient exécutoire à compter de l'accomplissement de l'ensemble des mesures de publicité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Mamoudzou dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité.

Annonce publiée sur AJL976.yt. Directeur de la publication : Bruno MATTEI, directeur de publication du Journal De Mayotte.